

CRS 191110

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 19 NOVEMBRE 2010****COMPTE RENDU SOMMAIRE****APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 OCTOBRE 2010**

Aucune remarque n'étant formulée, le procès-verbal est approuvé.

COLLECTE ET TRAITEMENT DES DECHETS – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC – EXERCICE 2009 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité du service de collecte et de traitement des déchets.

SERVICE DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT – RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITE DES SERVICES – EXERCICE 2009 – INFORMATION

Le Conseil Municipal prend acte du rapport annuel 2009 établi par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, sur le prix et la qualité des services de l'eau potable et de l'assainissement.

CONSEIL REGIONAL DES PAYS DE LA LOIRE – APPEL A PROJETS 2010 "EDUCATION A L'ENVIRONNEMENT ET AU DEVELOPPEMENT DURABLE" – DEMANDE DE SUBVENTION

Décision de solliciter, auprès de la Région, une subvention à hauteur de 2 512 € pour l'acquisition de l'outil pédagogique Choral 21 destiné à favoriser la mise en place et la conduite d'ateliers pédagogiques autour de sept domaines artistiques : chant, danse, dessin, jeu, théâtre, sculpture et cinéma.

TERRAINS BOISES A SAINT-HILAIRE-SAINT-FLORENT ET ROU MARSON – APPLICATION DU REGIME FORESTIER

Intégration au régime forestier de parcelles contiguës suivantes pour une superficie totale de 8 hectares, 50 ares, 86 centiares :

- parcelles situées sur la commune de Saint-Hilaire-Saint-Florent, acquises après 1999

Le Bois du Feu – section 287 E2 n° 433 (1 236 m²) – n° 434 (588 m²) – n° 436 (550 m²) – n° 440 (354 m²)

Les Encloses – section 287 E2 n° 443 (720 m²),

Les Bignons – section 287 E2 n° 398 (1 959 m²),

Le Bouillon – section 287 E2 n° 419 (17 526 m²) – n° 420 (4 323 m²) – n° 421 (28 681 m²) – n° 422 (2 827 m²) – n° 423 (8 705 m²) – n° 426 (6 607 m²)

- parcelle située sur la commune de Rou Marson cadastrée section A 955 de 1,1010 ha : distraite du régime forestier suivant l'arrêté préfectoral n° 2005-378 du 13 mai 2005 suite à un projet d'échange avec l'Ecole Nationale d'Equitation abandonné depuis lors.

Le périmètre total du massif serait ainsi arrêté à 106,1731 hectares.

Les parcelles ayant été acquises pour anticiper les distractions futures dans le cadre de projets jouxtant le bois communal préexistant, devront conserver ce caractère compensatoire le cas échéant.

Pouvoir donné à Monsieur le Maire pour engager toutes les démarches nécessaires et signer tout document relatif à l'application du régime forestier.

LABEL VILLE D'ART ET D'HISTOIRE – DEMANDE DE SUBVENTION 2011 AUPRES DE L'ETAT

Décision de solliciter de l'Etat (Direction Régionale des Affaires Culturelles), pour l'année 2011, une subvention aussi élevée que possible, au titre du financement d'actions dont le budget prévisionnel s'élève à 33 950 € TTC, et ce conformément à la convention du 9 mars 2007.

PARTENARIAT VILLE – INSTITUT FRANÇAIS DU CHEVAL ET DE L'EQUITATION – AVENANT DE PROROGATION POUR 2010 DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT CONCLUE ENTRE LA VILLE ET L'ECOLE NATIONALE D'EQUITATION

Approbation de l'avenant à intervenir entre la Ville et l'Institut Français du Cheval et de l'Equitation, ce dernier succédant à l'Ecole Nationale d'Equitation, à la convention de partenariat conclue le 25 octobre 2007 entre la Ville et l'Ecole Nationale d'Equitation pour la période du 1^{er} janvier 2007 au 31 décembre 2009, avenant prorogeant ladite convention pour l'année 2010.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer cet avenant.

CONTRAT URBAIN DE COHESION SOCIALE (CUCS) 2007/2009 – AVENANT DE PROROGATION 2010-2011

Approbation de l'avenant prolongeant une seconde fois le Contrat Urbain de Cohésion Sociale pour une durée d'un an.

Autorisation donnée à Monsieur le Maire pour signer ledit avenant.

ATTRIBUTIONS DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – EXERCICE 2010

Attribution de subventions de l'exercice 2010 aux associations pour un montant total de 7 870,80 € dont le détail peut-être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

EXERCICE 2010 – DECISIONS MODIFICATIVES

Approbation des décisions modificatives dont le détail peut-être consulté auprès de la Direction des Finances et des Marchés Publics aux jours et heures d'ouverture de l'Hôtel de Ville.

PROGRAMME DE RENOVATION URBAINE – RUE FRICOTELLE A SAUMUR – ACQUISITION D'UNE PARCELLE DE TERRAIN AUX CONSORTS MATUREIN

Acquisition d'une parcelle de terrain appartenant aux Consorts MATUREIN, sise rue Fricotelle, d'une superficie de 518 m² moyennant le prix net et forfaitaire de 23 500 €.

Cette acquisition permettra de compléter l'unité foncière nécessaire au programme d'aménagement du quartier du Chemin Vert, lequel projette la réalisation de 69 logements intermédiaires dont 19 locatifs sociaux.

Les frais de régularisation de l'acte authentique de vente seront à la charge de la Ville de Saumur.

SITE DE L'ECOLE FELIX PAUGER – RUE DU PETIT PRE A SAUMUR – CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME MAURICE MARZIN

Cession, au profit de Monsieur et Madame Maurice MARZIN, d'une parcelle d'une contenance approximative de 200 m², moyennant le prix net et forfaitaire de 65 € le m², soit environ 13 000 €.

L'ensemble des frais de géomètre et de notaire sera pris en charge par les acquéreurs.

L'acte de vente devra être signé le 28 février 2011 au plus tard.

Ladite vente est assortie d'une condition particulière concernant la construction, aux frais de Monsieur et Madame MARZIN, d'un mur de clôture dont ils seront propriétaires, séparant le surplus de la cour de l'école et dont les caractéristiques seraient les suivantes :

- mur en parpaings enduit deux faces
- hauteur maçonnerie : 2 mètres, éventuellement surélevée d'un grillage d'une hauteur de 1 mètre
- couronnement profil traditionnel en pierres naturelles ou reconstituées.

Ces travaux devront répondre aux prescriptions du règlement de la Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP) et faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux.

RUE RENE BRIAND A SAINT-LAMBERT DES LEVEES – DECLASSEMENT ET CESSION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE MONSIEUR ET MADAME JAMET

Déclassement et cession d'une emprise de terrain d'une surface approximative de 64 m² au prix de 25 € le m², au profit de Monsieur et Madame JAMET, emprise contigüe à leur propriété, sise 24 rue René Briand à Saint-Lambert des Levées.

Les frais de délimitation et de régularisation de l'acte authentique seront pris en charge par l'acquéreur.

RESEAU FIBRE OPTIQUE HAUT DEBIT – CONDITIONS DE CESSION ET D'UTILISATION DES EQUIPEMENTS CONVENTION FINANCIERE ET TECHNIQUE ENTRE LA VILLE DE SAUMUR ET LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SAUMUR LOIRE DEVELOPPEMENT

Décision de conclure avec la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement, une convention technique et financière d'une durée de 15 ans, fixant les modalités de propriété, d'utilisation et de maintenance des équipements haut débit reliant l'Hôtel de Ville à la médiathèque, au 25 quai Carnot et au Centre Technique Municipal.

La participation financière de la Ville de Saumur pour l'utilisation de l'ensemble du réseau haut débit est fixée à 6 675,51 € HT pour la durée de la convention.

L'ensemble du réseau haut débit sera propriété de la Communauté d'Agglomération.

La maintenance de l'ensemble du réseau sera assurée par la Communauté d'Agglomération Saumur Loire Développement.

COMPTE RENDU DES DECISIONS

Lecture du compte rendu des décisions prises par le Maire du 2 au 19 novembre 2010 sous les numéros 2010/108 et 2010/109 en vertu de la délégation de pouvoirs qui lui a été donnée par délibération n° 2009/46 du Conseil Municipal du 27 mars 2009.

Affiché à la porte de la Mairie
du 23 novembre 2010 au 21 décembre 2010

Saumur, le mardi 23 novembre 2010
Le Maire de la Ville de Saumur,

Signé

Michel APCHIN